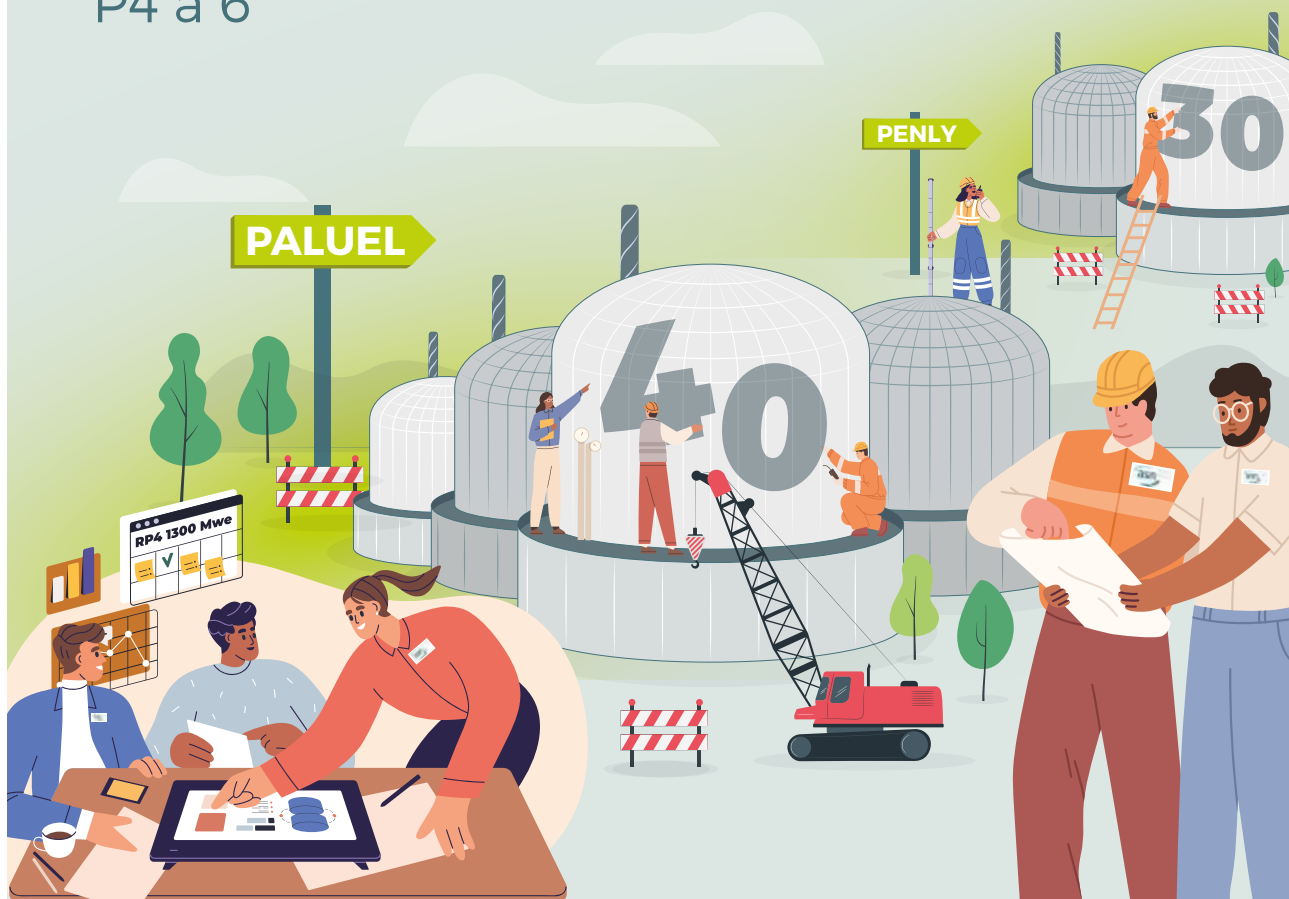


DOSSIER

4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE : LES CENTRALES PASSENT LEUR CONTRÔLE TECHNIQUE

P4 à 6



ZOOM

Le public consulté avant le
lancement du chantier de
l'EPR 2 de Penly

P3

BON À SAVOIR

Comment poursuivre son
activité professionnelle en
cas d'accident nucléaire ?

P7

ÇA S'EST PASSÉ

Retour sur une année
d'actions

P8



2 questions à...

Jean-Louis Chauvensy,
président de la Clin

1- Enquête publique, réunion publique de concertation : les citoyens et acteurs du territoire sont au cœur des projets et de l'avenir des deux centrales. Pourquoi leur participation est importante ?

« L'avis des citoyens joue un rôle crucial dans les processus décisionnels, particulièrement dans le contexte de la sûreté nucléaire et des projets d'envergure comme ceux de l'EPR2 à Penly et du 4^e réexamen périodique des réacteurs des centrales de Paluel et de Penly. Cette démarche de concertation est même fondamentale pour plusieurs raisons. D'abord, elle participe au dialogue du public avec les autorités et les entreprises en charge de la gestion de l'énergie nucléaire. Elle assure, en effet, une transparence maximale et démontre leur engagement réel envers la sûreté et la responsabilité sociale. Ensuite, cette interaction directe permet d'associer le public à différentes étapes des projets. Elle garantit que les décisions prises reflètent véritablement les attentes, les valeurs et les préoccupations de la communauté. Enfin, l'implication citoyenne permet de mettre en lumière des solutions qui auraient pu être moins considérées, enrichissant ainsi le processus décisionnel. »

2- Autre mobilisation importante : celle des entrepreneurs locaux. En quoi leur rôle est-il essentiel en cas d'accident nucléaire ?

« Les entreprises et commerces ont un rôle, envers leurs employés et la population riveraine, pour assurer les besoins vitaux du quotidien. Sans eux, la vie post accident est donc envisageable. S'ils ne sont pas en mesure de se relever, la population ne pourra pas rester. »

C'est pourquoi, nous œuvrons à leur sensibilisation et préparation. Avec les communautés de communes Falaises du Talou et Côte d'Albâtre, nous avons ainsi organisé, les 5 et le 22 février dernier, aux côtés du CODIRPA de l'ASN, des ateliers participatifs. Le but était de préparer leur reprise d'activité après un accident nucléaire. Bonnes pratiques à adopter, résilience et culture du risque : leur prise de conscience et posture nécessitaient d'être soutenus. Et surtout, c'est par l'échange que nous pouvons coconstruire les outils utiles si un tel évènement devait se produire. Le risque zéro n'existe pas. »

PRÉSENTATION de la Clin

(commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et de Penly)

LA Clin, C'EST :

Une Commission qui se doit d'informer en toute transparence les publics sur les activités des centrales nucléaires de Paluel et Penly et notamment les populations habitant dans le périmètre de protection, soit 20 kilomètres autour de chaque centrale.

Un Lieu d'échange et de débats entre les exploitants EDF de Paluel, de Penly, la société civile et avec le concours de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) qui se retrouvent régulièrement pour réfléchir, se concerter et répondre aux interrogations.

Une entité Indépendante, rattachée au Département de la Seine-Maritime.

Un comité chargé de travailler sur des questions relatives à la sûreté Nucléaire, la radioprotection et l'environnement et qui rend public le résultat de ses travaux.

LA Clin RASSEMBLE :



Des élus



Des représentants d'associations de protection de l'environnement



Des personnes qualifiées et des représentants du monde économique



Des représentants des organisations syndicales



Clin Paluel-Penly - Hôtel du Département,
quai Jean-Moulin CS 56101 - 76101 Rouen CEDEX
clin.paluel.penly@seine maritime.fr - 0232 81 68 70
www.clin76.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis Chauvensy
Dépôt légal à parution : ISSN n° 2015-2 077
Création : image *in* france
Réalisation : image *in* france
Crédit photo et illustration : Clin 76, Adobe Stock, ASN, Anccl, EDF.
Clin info réalisé avec le concours financier de l'État et du Département de la Seine-Maritime.

ZOOM

Le public consulté avant le lancement du chantier de l'EPR 2 de Penly



Dans le cadre de la démarche d'autorisation du projet de construction des deux EPR2 à Penly, une première enquête publique relative à la réalisation de travaux préparatoires vient d'avoir lieu sur le territoire des communes de Petit-Caux, de Bellengreville, de Criel-sur-Mer, de Dieppe, d'Envermeu, du Tréport, de Sauchay et de Touffreville-sur-Eu.

Du jeudi 1^{er} février au mercredi 6 mars 2024, s'est déroulée une enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation des travaux préparatoires (terrassements, aménagement du site d'implantation, réalisation des ouvrages en mer...) du projet d'implantation de deux EPR2 sur le site de Penly, ainsi que sur les autorisations nécessaires au raccordement au réseau de transport d'électricité.

Elle portait plus particulièrement sur les dossiers d'autorisation environnementale (**périmètre vert**) et de concession d'utilisation du domaine public maritime (**périmètre bleu**).



À propos de l'EPR2

Le site de Penly est le premier site retenu pour le lancement du programme de 6 nouveaux réacteurs de technologie EPR2 en France. L'EPR2 est un réacteur de génération 3, en évolution par rapport à l'EPR, tout en conservant ses atouts, en premier lieu son haut niveau de sûreté. Conçu pour être exploité au moins 60 ans, sa puissance électrique, de l'ordre de 1 670 MWe, devrait permettre à une paire de réacteurs EPR2 de produire l'équivalent de la consommation électrique actuelle de la région Normandie.

Pourquoi une enquête publique ?

Cette procédure réglementaire, régie par le Code de l'Environnement, vise à :

- informer le public,
- recueillir les avis, appréciations, suggestions et propositions du public,
- prendre en compte les intérêts de tous,
- permettre in fine aux autorités de prendre une décision visant à autoriser ou non les travaux.



Et ensuite ?

Le 5 avril dernier, à l'issue de cette enquête publique, la commission d'enquête :

- a rendu des avis favorables aux diverses demandes d'autorisations ;
- et a formalisé des recommandations relatives au volet dérogation des espèces protégées (en savoir plus, sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime).

Les autorisations administratives sont susceptibles maintenant d'être accordées ou non par l'État pour permettre le début des travaux préparatoires dès cet été.

Pour ce qui concerne l'autorisation de création des EPR, une autre enquête publique sera nécessaire en 2025-26. Cette enquête portera sur la construction des bâtiments nucléaires et non plus sur les fondations et le terrassement dans un objectif de mise en service des deux réacteurs à horizon 2035/2037.

SACHEZ-LE !

- Les membres de la Clin ont échangé et questionné EDF et RTE lors d'une commission technique qui s'est tenue le 22 février dernier.
- Dans le cadre de l'enquête publique, la Clin a été consultée officiellement, comme les communes concernées, et a transmis le 20 mars 2024 au Préfet l'ensemble des remarques et observations de ses membres.
- Et dans le cadre de la concertation continue menée par EDF, le public peut toujours contribuer au projet (remarques, observations, questions...) via ce site : projet-penly.edf.fr

DOSSIER

4^e réexamen périodique : les centrales passent leur contrôle technique

Les réacteurs de 1 300 MWe des centrales de Paluel et de Penly se rapprochent des 40 années de fonctionnement. Un cap majeur, les centrales nucléaires françaises ayant été à l'origine conçues pour être exploitées 40 ans, qui nécessite une inspection minutieuse. Mais aussi l'avis du public afin de définir les conditions de la poursuite de leur exploitation pour 10 ans supplémentaires.



QU'EST-CE QUE LE 4^e RÉEXAMEN PÉRIODIQUE ?

Aussi appelé 4^e visite décennale, c'est le « contrôle technique » obligatoire des centrales nucléaires. Elles en font un tous les 10 ans. La 4^e signifie que les centrales atteignent les 40 ans. Il s'agit d'examiner en profondeur l'état des réacteurs en tenant compte de son vieillissement et d'améliorer son niveau de sûreté pour intégrer les retours d'expérience et les progrès techniques réalisés sur les réacteurs les plus récents. Ainsi :

1. **EDF**, l'exploitant des centrales, propose à l'**Autorité de sécurité nucléaire de grands objectifs à atteindre** (actualiser les études de sûreté, renforcer la résilience des centrales face aux agressions internes et naturelles d'ampleur, améliorer les dispositifs de gestion d'accidents). Des travaux d'amélioration peuvent être mis en oeuvre.
2. L'**ASN**, en tant que gendarme du nucléaire, **contrôle les installations nucléaires et la bonne réalisation du réexamen**.

3. L'**ASN** prend position sur l'état de sûreté des réacteurs. Elle autorise ou non, la poursuite de leur fonctionnement pour les 10 prochaines années ainsi que les conditions de cette poursuite.

QUAND AURA LIEU CETTE 4^e VISITE DÉCENNALE POUR LES RÉACTEURS DE PALUEL ET DE PENLY ?

Tous les réacteurs de 1300 MWe en France sont concernés. Paluel, qui fête cette année ses 40 ans, débutera. Ses réacteurs 1 et 2 passeront leur 4^e réexamen périodique dès 2027. Penly, qui n'a pas encore 40 ans (mais 30), voit également ses deux réacteurs concernés par le processus du 4^e réexamen (en 2032 et 2034). Avant cela, une première phase dite « générique » est menée dès cette année. Elle permet de définir les objectifs à atteindre et de pointer les grandes modifications qui pourraient être menées sur tous les réacteurs en France. C'est dans ce cadre, qu'une réunion publique, organisée par le Haut comité pour la transparence, l'information et la sécurité nucléaire (HCTISN) et avec la participation de l'ASN, est organisée le 27 mai prochain à Paluel. La seconde phase dite « spécifique » déploiera, quant à elle, les interventions à mener, réacteur par réacteur. Elle fera aussi l'objet d'une enquête publique.

Concertation et participation : votre avis compte !

Cette concertation, qui n'est pas explicitement prévue par la loi, doit permettre au public d'être associé aux prises de position concernant la poursuite de fonctionnement après 40 ans des réacteurs électronucléaires de 1300 MWe. Elle vise donc à :

- **informer les citoyens** des dispositions proposées par EDF ;
 - **recueillir leur avis** sur ces dispositions et sur les questions à prendre en compte lors de cette première étape clé du réexamen ;
 - **associer le public dès le début du processus de réexamen**, et avant les enquêtes publiques qui se tiendront ensuite pour chacun des 20 réacteurs concernés.
- Elle s'est ouverte le 18 janvier et s'achèvera le 30 juin 2024.

RENDEZ-VOUS LE 27 MAI À PALUEL À 18H30 !

La réunion publique de concertation sur le 4^e réexamen périodique est ouverte à toutes et tous. Il y sera question des propositions d'EDF pour toutes les centrales de France ayant des réacteurs d'une puissance de 1300MW, et des interventions spécifiques sur les centrales de Paluel et de Penly. Le public est ainsi invité à poser des questions, à exprimer ses préoccupations, ses attentes et ses idées au HCTISN, à EDF ou à l'IRSN. Cette réunion vise, en effet, à garantir que les décisions prises tiennent compte des attentes et des préoccupations de la société. D'autant que les avis des participants fourniront à l'ASN des éléments complémentaires pour éclairer sa décision.

ET APRÈS ? QUELLE VOIX ? QUELLE SUITE ?

Au terme de la concertation, les contributions et expressions publiques recueillies seront compilées. Un bilan sera alors rédigé par deux garants de la Commission nationale du débat public qui sera intégré aux dossiers des enquêtes publiques qui seront menées en 2025. Ces dernières constitueront une étape supplémentaire dans le processus de consultation, offrant une nouvelle occasion pour le public d'interagir et d'influencer les décisions finales relatives à la sûreté nucléaire et à la poursuite d'exploitation des centrales de Paluel et de Penly.

Plus d'informations : concertation.suretenucleaire.fr



DOSSIER

Les membres de la Clin prendront part aux débats



Gérard Colin,
maire de Veauville-lès-Quelles

« D'un point de vue technique, ce 4^e réexamen est indispensable. Il est question de sûreté nucléaire. Certaines de nos centrales sont vieillissantes, d'où la veille attentive menée par l'ASN et EDF. Et puis, cette démarche prend en compte le public. Celui-ci voit parfois les centrales de loin. Certaines personnes sont également opposées au nucléaire... Et ici, chacun peut venir s'informer, échanger, prendre part et être acteur de son environnement. Je serai donc là en tant que participant. C'est important. »



Jean-François Feugray,
SFEN Haute-Normandie

« J'y serai et je souhaite des échanges apaisés, permettant de tirer le vrai du faux. La démarche de processus d'amélioration continue sur les installations et sur les facteurs humains est importante, notamment concernant les systèmes de sauvegarde, l'alimentation en eau des générateurs de vapeur... Ces choix discutés par EDF sont analysés par des autorités compétentes et indépendantes : l'ASN et l'IRSN. La consultation du public, à travers l'enquête publique, est aussi une nouveauté qui compte. L'avis de la société civile permet de faire émerger des éléments qui auraient été oubliés. Notamment sur les sujets de l'information et de la communication. »



Maguy Constant,
CFE-CGC

« Nous serons mobilisés et présents. Nous porterons la voix de notre réseau d'experts pour soutenir les réflexions. Nous contrebalerons les interprétations, les défiances, et nous nous positionnerons de façon neutre et indépendante. En distillant les informations, les avis éclairés et en facilitant les échanges, notre souhait est de permettre la coconstruction du dialogue. C'est ainsi que des propositions peuvent émerger. »



Alain Correa,
Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs

« Nous sommes opposés à la poursuite du nucléaire et serons présents à la réunion. Avec notre collectif, nous souhaitons attirer l'attention du public sur l'incohérence de la politique énergétique menée par le président de la République et ses comparses. Et cela sur les aspects industriels et technologiques avec la vente forcée des turbines d'Alstom(F) à General Electric(US) en 2014, puis leur rachat «obligé» par EDF, financiers vis-à-vis de la santé d'EDF, sûreté des installations avec le projet de fusion entre l'ASN et l'IRSN... Nous porterons donc une voix discordante mais de bon sens face à «l'union sacrée», à l'encontre de la continuité nucléaire et du projet EPR2. »



BON À SAVOIR



Comment poursuivre son activité professionnelle en cas d'accident nucléaire ?

La Clin et les collectivités territoriales organisent, au côté de l'ASN (autorité de sûreté nucléaire), des ateliers participatifs avec les artisans et commerçants. Comme dernièrement sur les territoires des communautés de communes Falaises du Talou et Côte d'Albâtre.

L'objet ? Définir ensemble comment protéger son entreprise face au risque nucléaire et établir des recommandations à partager avec le gouvernement.

PRENDRE CONSCIENCE

« Ces ateliers sensibilisent d'abord la population des chefs d'entreprise locaux au risque et aux conséquences d'un accident nucléaire. » Un rappel nécessaire, confie Jean-Marc Bertho et Florence Gabillaud-Poillion de l'ASN.

« Nous l'observons régulièrement : les artisans et les commerçants, qui exercent leur activité dans le périmètre proche (5 à 10 kilomètres) d'une centrale nucléaire, occultent le danger d'un incident majeur. Or si un tel événement devait avoir lieu, il est essentiel que cette population soit prête et qu'elle puisse réagir avec de bons réflexes, notamment en mettant à l'abri leur outil de travail. Nous leur rappelons aussi : un accident nucléaire n'est pas une explosion nucléaire. Il s'agit généralement d'une diffusion chimique de rejets radioactifs aériens. Et la prévention et la réaction de chacun permettraient de redémarrer leur activité. Un retour rapide à la vie quasi normale pour leur territoire et les habitants serait possible. »

SE PRÉPARER, S'ORGANISER

« Prenons un exemple. Celui d'un maçon qui aurait des matériaux à l'extérieur. Si avant l'accident, il prend la précaution de protéger son stock en le couvrant d'une toile imperméable, celui-ci sera réutilisable après l'accident. En effet, seules les bâches seront contaminées, pas les matériaux qu'elles abritaient. Cela demande donc au maçon d'investir, en amont, dans des bâches et qu'elles soient rapidement accessibles au sein de son entreprise... C'est tout l'intérêt de nos échanges et ateliers. Nous imaginons et préparons l'éventualité d'un accident nucléaire. Une réflexion et une mobilisation qui trouvent des solutions auprès de chacun et pour toutes les activités commerciales et artisanales. Et dont nous souhaitons faire écho. »

FACILITER LES BONNES RÉACTIONS

« Nous allons à la rencontre des entrepreneurs pour identifier les besoins en termes d'information et coconstruire à leurs côtés des outils, des supports. »

Nous souhaitons ainsi éditer pour eux un livret de bonnes pratiques et des affiches rappelant, par exemple, les bons gestes. Des supports faciles à consulter et utiles dans l'urgence. »

Les ateliers participatifs s'inscrivent dans un plan d'action sur le post-accident conduit par le CODIRPA, un comité pluraliste piloté par l'ASN. Les groupes de travail rassemblent des exploitants, des experts, des services de l'État et des représentants du monde associatif. Ils émettent des recommandations à l'attention du gouvernement pour gérer une éventuelle phase post-accidentelle et lancent des initiatives pour renforcer la culture de sécurité et de radioprotection des territoires.



TROIS RÉFLEXES POUR PROTÉGER SON ENTREPRISE EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

- 1 Arrêter tous les processus de fabrication en cours
- 2 Mettre en sécurité les collaborateurs et l'entreprise de façon générale (couper le gaz, la ventilation ; se calfeutrer)
- 3 Protéger ses outils, matériaux et stocks à l'extérieur des bâtiments

